Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-267310092-20260929-2026_09_29_D01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2026
Publication : 05/10/2026

CIAS - L'Action Sociale à votre service

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 22 septembre 2026, s'est réuni le Mardi 29 septembre 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16
Nombre d'administrateurs présents :
17 administrateurs présents jusqu'à la délibération n°03
18 administrateurs présents à partir de la délibération n°04

Nombre d'administrateurs représentés :
6 administrateurs représentés jusqu'à la délibération n°03
7 administrateurs représentés à partir de la délibération n°04

Administrateurs présents :

Guillaume	BEDHET *(à partir de la délibération n°4)*
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Gérard	GIULIANI
Evelyne	MARECHAL
Elodie	MOREL
Monique	NAGORNY
Virginie	NAIRE
Sandrine	POIGNET
Claudine	RODRIGUES
Maguy	RUFFIER
André	THOUVENOT
André	VAIRETTO
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Lucie BLANC	Ayant donné pouvoir à Lina BLANC
Fatiha BRIKOUI AMAL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Carole FONTAINE	Ayant donné pouvoir à Guillaume BEDHET (à partir de la délibération n°04)
François GAUDIN	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
Patrick LATOUR	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO
Marie-Pierre OUVRIER	Ayant donné pouvoir à Christian EXCOFFON
Virginie VERNAZ	Ayant donné pouvoir à Maguy RUFFIER

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Arlysère
CIAS - L'Action Sociale à votre service

Délibération n° 01
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 29 septembre 2026

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce Les Saisies La Bâthie, La Giettaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Sainte-Hélène-sur-Isère Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

Objet : Administration générale – Election du Vice-Président délégué du CIAS Arlysère
Rapporteur : M. le Président

La loi 3DS et codifié à l'article L.123.6 du CASF prévoit désormais que le Conseil d'administration du CIAS « élit également un Vice-Président délégué », chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président. Cette loi est entrée en vigueur depuis le 20 juillet 2023.
Pour faire suite à cet article L.123-6, le décret vient modifier les articles R.123-18 et -23 du CASF en ajoutant le rôle du Vice-Président délégué comme remplaçant du Vice-Président dans la présidence du Conseil, la délégation de pouvoir du Conseil d'administration et la délégation de signature du Président.
Conformément aux dispositions de l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), M. le Président propose de procéder à l'élection d'un Vice-Président délégué du CIAS Arlysère pour la durée du mandat du Conseil d'administration.
Chaque administrateur, qu'il soit élu ou nommé, peut être candidat. L'élection se fait au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Après deux tours de scrutin, la majorité relative suffit. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Claude DURAY et Monique NAGORNY ont été désignés assesseurs.

M. le Président invite les membres présents du Conseil d'administration à faire acte de candidature.
Est candidat à la fonction de Vice-Président délégué du CIAS Arlysère :

- Philippe BRANCHE

Cette élection se fait à bulletins secrets.
Il est procédé à l'élection du Vice-Président délégué du CIAS Arlysère.

1er tour de scrutin

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins	23
A DEDUIRE : nombre de suffrages déclarés blancs et nuls	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

A obtenu

Philippe BRANCHE	23

Philippe BRANCHE a obtenu la majorité absolue. Il est proclamé Vice-Président délégué et immédiatement installé.

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

CIAS ARLYSERE